

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

Réservé à l'administration

Nom :

Prénom :

N° interne :

En signant ce formulaire de mandat vous autorisez le lycée Marcellin Berthelot à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de lycée Marcellin Berthelot. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

COMPTE À DÉBITER :

Nom, prénom du débiteur :

Adresse:

CP : Commune :

Type de paiement : répétitif

IBAN :

BIC :

Titulaire du compte :

Enfant(s) scolarisé(s) au lycée en 2023/2024 et à rattacher au compte bancaire pour les prélèvements automatiques :

Nom et prénom : Demi-pensionnaire Interne

Nom et prénom : Demi-pensionnaire Interne

Nom et prénom : Demi-pensionnaire Interne

CRÉANCIER

(IDENTIFIANT SEPA : FR59 ESD 557183)

LPO LYC MET M. BERTHELOT - Avenue Roland Garros - 56230 Questembert

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LPO LYC MET M. BERTHELOT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LPO LYC MET M. BERTHELOT.

Fait à

Le

Signature :

Remarque : Un changement de débiteur ou de compte bancaire ne peut pas intervenir au cours d'un trimestre.

Si cela est le cas, alors le prélèvement sera suspendu jusqu'à la fin du trimestre et les sommes déjà prélevées seront remboursées. Vous devez vous acquitter du montant total de la facture soit par chèque, espèces ou virement bancaire.

Une nouvelle demande de prélèvement devra être formulée dans les meilleurs délais et sera prise en compte pour le trimestre suivant.

OBLIGATOIRE :

Agrafer ici un Relevé d'identité bancaire

(Transmis à l'agence comptable pour la mise en place du prélèvement automatique)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.